



HAL
open science

Licence Droit, histoire de l'art

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit, histoire de l'art. 2016, Université de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02037812

HAL Id: hceres-02037812

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037812>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit - Histoire de l'art

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Créée en 2012, la licence *Droit - Histoire de l'art* repose sur un partenariat entre l'unité de formation et recherche (UFR) de Droit et l'UFR de Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Elle permet aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et outils méthodologiques du droit et de l'histoire de l'art. Les enseignements sont dispensés sur le site de Quimper, sous la forme de cours magistraux (CM) accompagnés de nombreux travaux dirigés (TD), par des enseignants chercheurs ainsi que par des professionnels spécialisés.

A l'issue de cette licence, les étudiants s'orientent pour la plupart vers des masters en Droit ou en Art. Ils pourront ensuite se diriger vers les métiers liés aux ventes aux enchères et plus largement vers les métiers de l'art et de la culture ou les professions juridiques (avocat notamment).

Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit-Histoire de l'art* repose sur une véritable bidisciplinarité qui fait la richesse et la spécificité de cette formation. Cette formation permet l'acquisition des connaissances fondamentales et de la méthodologie nécessaires aux spécialistes de l'Histoire de l'art et du domaine juridique, ainsi que la maîtrise du vocabulaire spécifique à ces deux disciplines. Les enseignements d'histoire de l'art sont découpés en grandes périodes et les enseignements de droit portent sur les matières fondamentales de la licence de Droit. Les enseignements principaux sont dispensés en cours magistraux et accompagnés de nombreux travaux dirigés. Certains enseignements permettent à l'étudiant d'acquérir des compétences plus spécialisées, comme la méthodologie de la vente aux enchères, les bases de données et les logiciels spécifiques à ces domaines, et les capacités à conduire un projet collectif au travers de la réalisation d'une exposition. La réalisation de stages durant le cursus est encouragée et les étudiants doivent a minima réaliser un stage de quatre semaines en deuxième année. En complément des enseignements en droit et histoire de l'art, des cours de langues (exclusivement en anglais) et une certification en informatique est proposée.

L'organisation des études est pensée de manière progressive avec des cours généraux fondamentaux en première année (L1), des cours plus spécialisés en deuxième année (L2) et des enseignements spécifiques en troisième année (L3). La part des enseignements en travaux dirigés est satisfaisante (autour de 40 % des enseignements sur les trois années), permettant un suivi individualisé et la réalisation de projets personnels et collectifs.

L'équipe pédagogique est diversifiée et de nombreux professionnels du monde de l'art ou du domaine juridique interviennent dans le cadre des enseignements ou de conférences. Les deux directeurs (enseignants-chercheurs en droit et histoire de l'art) se réunissent chaque semaine, parfois, l'ensemble de l'équipe pédagogique est également réunie, mais il n'existe pas formellement de conseil de perfectionnement. Il existe aussi un responsable enseignant par année et un responsable des stages. Si nécessaire, les étudiants peuvent recourir à des séances de tutorat (dispensées par des étudiants plus avancés) ou peuvent prendre rendez-vous avec un enseignant référent. En cas de difficultés plus importantes, ou de souhait de réorientation, il existe des passerelles avec les licences *Droit* ou *Histoire de l'Art* de l'UBO.

Le recrutement des étudiants (autour de 35 en L1 à la rentrée 2013 et à la rentrée 2014) se réalise à l'échelle nationale. Les formations similaires conjuguant droit et histoire de l'art étant proposées dans des établissements très éloignés (Paris ou Lyon notamment), la licence de l'UBO permet aux étudiants bretons d'accéder à ces enseignements. Toutefois, de nombreux étudiants inscrits viennent également d'autres régions françaises et de l'étranger, et leur nombre est en augmentation sur les deux dernières promotions. En 2015-2016, 16 % des étudiants venaient du Finistère, 38 % du reste de la Bretagne, 42 % du reste de la France (hors Bretagne), et 4 % de l'étranger, contre respectivement 24,4 %, 34,1 %, 39 % et 2,5 % en 2014-2015.

La création de la licence étant récente (2012), il n'est pas possible d'apprécier l'insertion professionnelle des diplômés. Les résultats de la dernière promotion indiquent toutefois que la plupart déclarent se diriger vers un master en art ou un master en droit. Ils pourront, après l'obtention de ces masters, envisager les concours d'avocat ou de commissaires-priseurs notamment. Cette licence est d'ailleurs reconnue parmi les diplômés admis en dispense d'un diplôme national de licence en histoire de l'art, ou en arts appliqués, ou en archéologie ou en arts plastiques requis pour diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

Enfin, la licence *Droit - Histoire de l'art* est bien implantée à l'échelle locale. L'équipe pédagogique travaille en effet avec de nombreux partenaires tels que des musées, des services municipaux et départementaux d'archéologie, le conseil régional, des offices du tourisme, des services culturels des mairies, etc. Ces partenariats permettent aux étudiants de bénéficier d'intervenants spécialisés, mais également d'effectuer leur stage obligatoire dans des structures variées du domaine de l'art et de la culture (musées, salles des ventes, galeries d'art, théâtres, etc.) ou du domaine juridique (collectivités territoriales, cabinets d'avocats), en adéquation avec les objectifs poursuivis. Enfin, les étudiants sont initiés à la recherche par une incitation à participer à différents colloques et conférences organisés à l'UBO dans les domaines du droit et de l'histoire de l'art.

Points forts :

- Une formation bidisciplinaire, reposant sur un véritable partenariat entre enseignants-chercheurs en droit et en histoire de l'art d'une part, et professionnels des domaines du droit, de l'art et de la culture d'autre part.
- Une formation attractive, à recrutement national.
- Des effectifs raisonnables permettant un suivi individualisé et un nombre important d'enseignements dispensés en travaux dirigés.
- Des stages (dont un stage obligatoire de quatre semaines) et projets (organisation d'une exposition) en adéquation avec les objectifs de la formation.
- Des partenariats nombreux avec des instituts, organismes et collectivités à l'échelle locale.

Points faibles :

- Le recours trop peu développé aux nouvelles technologies dans les enseignements et dans l'appréhension des pratiques professionnelles.
- Place accordée à l'international trop marginale dans la formation.

Recommandations :

La licence gagnerait à créer un véritable conseil de perfectionnement qui réunisse des membres de l'équipe pédagogique, des professionnels du droit, de l'histoire de l'art et de la culture, ainsi que des représentants étudiants afin de discuter des évolutions nécessaires de la formation et éventuelles difficultés rencontrées.

Une plus grande ouverture de la licence à des étudiants en reprise d'étude ou à la validation des acquis de l'expérience pourrait être une évolution intéressante.

Le recours aux outils numériques par les étudiants et enseignants pourrait être accru, en mettant si nécessaire à leur disposition des salles et/ou outils informatiques et numériques, et en développant les enseignements sur l'utilisation de ces outils dans les domaines de l'art et de la culture.

Enfin, la formation pourrait favoriser une ouverture internationale un peu plus grande en encourageant des stages à l'étranger, en développant les échanges internationaux, ou en élargissant un peu le panel des langues enseignées.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>Droit - Histoire de l'art</i> permet l'acquisition des compétences fondamentales dans les deux disciplines enseignées. Les enseignements d'histoire de l'art sont découpés en grandes périodes et les enseignements de droit portent sur les matières fondamentales de la licence <i>Droit</i>. Les enseignements principaux sont dispensés en cours magistraux et accompagnés de nombreux travaux dirigés.</p> <p>Ces enseignements, équilibrés entre histoire de l'art et droit, permettent d'acquérir les compétences fondamentales dans ces deux disciplines, à savoir la maîtrise des vocabulaires spécifiques et la capacité à argumenter, et de disposer des connaissances nécessaires en histoire de l'art (savoir dater une œuvre, identifier les courants et techniques utilisés, connaître les acteurs de la culture, du patrimoine et du marché de l'art, etc.) et du droit (aussi bien du droit privé que public).</p> <p>Certains enseignements permettent à l'étudiant d'acquérir des compétences plus spécialisées : méthodologie de la vente aux enchères, bases de données et logiciels spécifiques à ces domaines. La licence fournit également les capacités à conduire un projet collectif (réalisation d'une exposition par exemple). La réalisation de stages durant le cursus est vivement encouragée et un stage de quatre semaines est obligatoire en deuxième année. Hors de l'histoire de l'art et du droit, des cours de langues sont dispensés à tous les semestres et une certification informatique et internet (niveau C2i) est proposée.</p> <p>L'organisation de la licence permet donc d'acquérir les connaissances fondamentales et la méthodologie nécessaires aux spécialistes de l'Histoire de l'art et du domaine juridique. L'organisation des études est pensée de manière progressive avec des cours généraux fondamentaux en L1, des cours plus spécialisés en L2 et des enseignements spécifiques liés aux concours, à la méthodologie de la vente aux enchères, à la muséologie, à la conservation du patrimoine en L3.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>Droit-Histoire de l'art</i> est construite en partenariat entre les UFR de Droit et de Lettres et sciences humaines. Elle repose sur la mutualisation d'enseignements dispensés dans ces deux unités sur le site de Quimper.</p> <p>La licence est bien intégrée dans son environnement régional. De nombreux partenariats sont noués avec des musées, services municipaux et départementaux d'archéologie, le conseil régional, des offices du tourisme, des services culturels des mairies, etc. à l'échelle locale. Tout particulièrement, certains cours (de muséologie) sont dispensés dans les locaux du musée départemental breton.</p> <p>A l'échelle nationale, les formations similaires (consistant en une double licence) sont très éloignées car elles se trouvent à Paris ou Lyon. La licence permet donc aux étudiants bretons d'accéder à cette filière particulière, avec un recrutement élargi au niveau national.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La licence repose sur un partenariat entre enseignants en histoire de l'art et enseignants en droit. Elle est co-dirigée par un maître de conférences en histoire romaine et histoire de l'art antique (pour l'UFR lettres et sciences humaines) et par un maître de conférences en histoire du droit (pour l'UFR de droit). Ces deux responsables se réunissent toutes les semaines, avec parfois l'ensemble de l'équipe pédagogique. On observe une bonne implication des membres de l'équipe pédagogique dans le pilotage de la formation. Un responsable par année est désigné, ainsi qu'un responsable des stages. Le président de jury est alternativement membre de chaque UFR. Le secrétariat et le suivi de la scolarité sont assurés par un personnel administratif dédié.</p> <p>La plupart des cours sont assurés par des enseignants chercheurs de l'une des deux disciplines : 17 maîtres de conférences, 5 professeurs des universités, 2 enseignants associés, 4 attachés temporaires d'enseignement et de recherche, 1 mentionneur agrégé, 1 professeur certifié sont mentionnés dans la liste des intervenants. Le nombre d'intervenants professionnels extérieurs venant d'entreprises culturelles ou juridiques mais aussi d'institutions culturelles régionales (environ une vingtaine) est également important.</p>

<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Sur les deux dernières années évaluées, le nombre d'inscrits en licence 1 semble se stabiliser autour de 35 étudiants. Le taux de réussite est de 21 sur 33 inscrits en première année, et 20 sur 26 en deuxième année pour l'année 2013/2014. A l'issue de leur licence, la grande majorité des diplômés déclarent vouloir se diriger vers des masters en droit (8 étudiants sur 18) ou en art (7 étudiants sur 18).</p> <p>Toutefois, la licence ayant été créée en 2012, la première promotion vient d'être diplômée et il n'y a donc pas de recul pour évaluer l'évolution des effectifs ou l'insertion professionnelle des diplômés. Néanmoins, ce parcours permet aux étudiants d'envisager, après des masters, de passer les concours professionnels tels que l'examen d'entrée à la profession d'avocat ou de commissaires-priseurs, ou encore de candidater en master professionnel « marché de l'art ». L'arrêté du ministère de la justice du 15 mai 2015 (et non du 28 mai 2015) retient d'ailleurs cette licence parmi les diplômes « admis en dispense d'un diplôme national de licence en histoire de l'art, ou en arts appliqués, ou en archéologie ou en arts plastiques requis pour diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ».</p>
-------------------------------	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Deux centres de recherches (Centre François Viète et Centre de recherche bretonne et celtique) sont associés à la formation. La recherche est principalement mobilisée via l'utilisation des travaux de recherche dans certains cours. Les étudiants sont également incités à se rendre à des expositions (3 à 4 par an) et à des conférences et colloques (environ 10) relevant de l'histoire de l'art ou du droit.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Des conférences et enseignements sont assurés par des professionnels du monde juridique ou de l'histoire de l'art. Par exemple, des conservateurs de musée, antiquaires, guides-conférenciers, responsables de services culturels, avocats ou commissaires-priseurs peuvent ainsi intervenir.</p> <p>En L3, il existe des enseignements de préprofessionnalisation en « méthodologie de la vente aux enchères ». La formation comprend une dimension pratique non négligeable. La place des stages est également importante dans le cursus.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mentionne de nombreux secteurs et emplois auxquels les étudiants peuvent prétendre à l'issue de leur diplôme, notamment dans les sociétés de ventes volontaires de meubles, les offices et chambres des commissaires-priseurs, les collectivités territoriales ou organismes privés. Les métiers d'avocat, d'expert agréé, de journaliste ou guide-conférenciers sont également cités comme débouchés éventuel, ce qui paraît peu réaliste sans une formation complémentaire.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Durant la licence, un stage d'une durée de quatre semaines est obligatoire. Il est évalué suite à la rédaction d'un mémoire. Il permet d'aider l'étudiant à « préciser son projet professionnel » par la découverte des structures juridiques ou culturelles. Ce stage permet de valider 2 ECTS sur 30 lors du semestre 4. Les étudiants peuvent également réaliser, en plus de ce stage obligatoire, un autre stage durant leur scolarité (sans valider d'ECTS).</p> <p>Sur les deux premières années d'existence de la licence, les étudiants ont réalisé des stages dans des structures diversifiées, comme des musées, salles de ventes aux enchères, galeries d'art, théâtres, cabinets d'avocat ou encore le service culturel de collectivités territoriales. La liste de structures accueillant les stagiaires témoigne de la qualité des stages réalisés par les étudiants, en très bonne adéquation avec les objectifs professionnels de la licence.</p> <p>Une association d'étudiants organise enfin un voyage de fin d'étude et des visites culturelles en collaboration avec l'équipe pédagogique.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place accordée à l'international est marginale dans la formation. Toutefois, cet aspect n'est pas nécessairement dommageable dès lors que les objectifs professionnels sont essentiellement nationaux.</p> <p>Le dossier mentionne que certains étudiants réalisent leur stage obligatoire à l'étranger (mais la proportion n'est pas indiquée). La possibilité d'effectuer une année d'études à l'étranger en Erasmus est</p>

	<p>également évoquée, sans précision supplémentaire.</p> <p>Quelques étudiants étrangers sont recrutés dans la formation (trois depuis la création de la licence). La licence comprend par ailleurs, sur chaque semestre, des travaux dirigés en anglais (24 heures par semestre). Il s'agit de l'unique langue qui peut être choisie par les étudiants de la licence.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'accès à la licence est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Des dispositifs de validation des acquis pédagogiques et/ou de l'expérience professionnelle sont également évoqués (entre 0 et 1 étudiant par an). Ils sont organisés par le bureau de la reprise d'étude (REVA) de l'UBO. Dans la perspective du recrutement, des séances d'information sont organisées dans les lycées du département qui dispensent l'enseignement optionnel « histoire des arts ». Une journée « portes ouvertes » permet également aux étudiants potentiels de venir s'informer préalablement à leur inscription.</p> <p>L'aide à la réussite paraît bien organisée. En cours de licence, des réunions d'information sont organisées pour les étudiants quant aux débouchés offerts par la formation et quant au recrutement des filières sélectives (licences professionnelles, masters). Les étudiants peuvent prendre rendez-vous avec un enseignant-référent pour discuter de leur projet professionnel. Les étudiants de L1 peuvent aussi recourir au tutorat assuré par des étudiants de L2 et des « ateliers de formation » (sur la préparation des examens par exemple) sont également assurés par des étudiants de master.</p> <p>Des passerelles existent principalement avec la licence <i>Histoire de l'art et archéologie</i> et la licence <i>Droit</i>, dans lesquelles l'étudiant peut se réorienter dès le premier semestre de L1. Des procédures de réorientation et un accompagnement de la mobilité existent également.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les cours ont lieu en présentiel. Toutefois des aménagements ponctuels peuvent être organisés pour des raisons médicales ou pour les étudiants salariés.</p> <p>Une part importante des enseignements est dispensée en travaux dirigés puisque, sur les trois années de licence, 699 heures sont dispensées sous cette forme (soit 37 % des enseignements) et 1158 heures sous la forme de cours magistraux.</p> <p>La place du numérique semble assez limitée dans cette formation. Concernant les enseignants, cette dimension semble limitée à la possibilité de déposer leurs cours sur la plateforme Moodle. Les étudiants sont quant à eux incités à réaliser des présentations PowerPoint pour leurs exposés, passent une certification C2i en L2 ou en L3 (non créditée d'ECTS), et sont sensibilisés au numérique lorsqu'ils travaillent sur la conception d'exposition (utilisation de montages vidéo, flashcodes, logiciels pour l'accès aux informations des handicapés visuels par exemple). L'attention portée aux outils numériques pourrait certainement s'accroître à l'avenir.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants se déroule en contrôle continu (exposés, devoirs, dossier) et en contrôle final, à l'oral ou à l'écrit. Il y a une compensation entre les unités d'enseignements (UE) et entre les semestres. La composition et le fonctionnement des jurys ne sont pas précisés.</p> <p>La licence comprend des enseignements spécifiques adaptés à la formation tels que la préparation à la mise en place d'une exposition ou la rédaction d'un rapport de stage dans les domaines de la culture, du patrimoine ou du droit (cf. <i>supra</i>). Malheureusement, les modalités d'évaluation du premier de ces exercices ne sont pas détaillées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le bilan établi par l'équipe pédagogique et la fiche RNCP détaillent les compétences que les étudiants doivent acquérir durant leur licence. Celles-ci sont structurées en compétences générales (« connaissances fondamentales dans le domaine de l'histoire de l'art et du droit ») et compétences méthodologiques (« maîtrise du vocabulaire technique spécifique à ces disciplines et à l'analyse des œuvres d'art et des objets », « développement du sens critique et de la capacité d'argumentation », maîtrise de « l'expression écrite et de la communication orale »). L'étudiant doit également être à même de conduire un projet (« recherche documentaire et réalisation de dossiers », coordination et « travail en équipe ») et d'acquérir des « compétences transversales » (« s'adapter à de nouveaux</p>

	<p>environnements, développer des idées originales, s'investir dans une mission »).</p> <p>La fiche RNCP précise également les missions auxquelles les étudiants sont formés durant leur cursus qui relèvent à la fois de l'histoire de l'art et du droit (public et privé). La manière dont les étudiants prennent connaissance de ces différentes compétences à acquérir (par exemple, grâce à un dispositif du type « portefeuille de compétence ») n'est cependant pas précisée.</p>
Suivi des diplômés	<p>La création de la licence étant trop récente (2012), il n'est pas encore possible d'avoir de retour sur le devenir des diplômés. Tout au plus peut-on préciser que les étudiants se dirigent majoritairement vers un master à l'issue de la licence.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Aucune précision n'est donnée quant à l'existence d'un conseil de perfectionnement. Les réunions hebdomadaires des responsables ou de l'équipe pédagogique semblent cependant réaliser certaines des missions traditionnellement dévolues à ce conseil.</p> <p>L'évaluation des enseignements est réalisée par le biais de questionnaires distribués aux étudiants, pour chaque unité d'enseignement à la fin de chaque semestre, et pour l'ensemble de la formation à la fin de chaque année d'étude. Les questionnaires sont adaptés à l'année évaluée et portent notamment sur la poursuite des études. Aucune précision n'est cependant donnée quant au caractère anonyme ou non de ces questionnaires et quant aux types de questions posées.</p> <p>Des statistiques sont en outre établies par la formation sur le recrutement et l'origine des étudiants, sur les taux de réussite et les orientations des étudiants.</p>

Observations de l'établissement

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,



Abdeslam MAMOUNE

Au :

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**